



→ De nombreux collègues se sont interrogés sur une augmentation de leur traitement du mois de décembre 2011, en voici l'explication :

Une « *indemnité exceptionnelle solde* » (code : 200489), a bien été versée. Elle correspond à une compensation de cotisation sociale.

Elle concerne uniquement les fonctionnaires ayant intégré notre administration avant le 1^{er} Janvier 1998, date à laquelle le système de calcul des cotisations sociales a changé. Elle est calculée en fonction de critères propres à chacun, ce qui explique que le montant en soit variable selon les collègues, voir nul pour certains.

→ Nous avons également été interrogés sur une éventuelle **augmentation du montant du supplément familial**, qui s'élève actuellement à 2,29 euros pour un enfant.

Aucune augmentation n'est prévue quant à présent.

ALLIANCE, toujours une longueur d'avance !